

Communiqué de presse

24 novembre 2010

Les personnes qui ont ou avaient confié à Petercam des avoirs dans le cadre d'une « gestion protégée » (profil le plus prudent) sont invitées à se rassembler afin de défendre leurs intérêts.

Depuis quelques mois, Investor Protection a mené une analyse de conventions de gestion Petercam avec profil « gestion protégée » (profil le plus prudent). Ces conventions, signées avant 2008, définissent de manière claire la stratégie de placement à respecter. Il est notamment stipulé que les avoirs seront « uniquement » investis dans des actifs « de 1^{er} ordre ».

Tous les portefeuilles examinés contenaient toutefois une part significative d'obligations de moyenne qualité (notamment des obligations ayant une notation BBB / Baa) et également d'obligations à haut risque (obligations spéculatives, également appelées obligations non-investment grade).

Les portefeuilles analysés détenaient ces obligations notamment par l'intermédiaire de fonds de fonds d'obligations, c'est-à-dire des fonds qui investissent dans des fonds d'obligations.

Ces portefeuilles en « gestion protégée » (profil le plus prudent) ont subi des pertes importantes en 2008. Ces pertes ont été en partie compensées par une remontée de la valeur des obligations en 2009 et 2010. Malgré cela, il apparaît que les titulaires de ces portefeuilles ont subi des pertes significativement supérieures à celles qu'ils auraient subies si les actifs avaient été exclusivement investis en actifs de « 1^{er} ordre ».

Dans ce cadre, la responsabilité de Petercam pourrait être recherchée et il sera examiné si les investisseurs concernés ont droit à une compensation. Investor Protection donnera alors la priorité à la recherche d'un accord de compensation négocié.

Investor Protection invite donc les personnes qui ont ou avaient une convention de gestion chez Petercam avec un profil « gestion protégée » (profil le plus prudent) à donner un mandat pour la gestion et la défense de leurs intérêts. Le texte de ce mandat peut être trouvé sur le site www.investorprotection.be.

Les personnes qui négocient actuellement, seules ou avec un avocat, un geste commercial avec Petercam peuvent également se joindre à cette action. Par contre, ne peuvent pas se joindre à cette action :

- les personnes qui ont déjà obtenu un geste commercial de Petercam dans le cadre de la gestion de leur portefeuille.
- les personnes qui ont déjà obtenu de Petercam un engagement financier dans le cadre de la gestion de leur portefeuille.

Par ailleurs, l'action pour la défense des investisseurs dans plusieurs fonds Petercam* se poursuit. La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg devrait remettre prochainement son avis sur la réclamation collective introduite en février 2010 par Investor Protection. Les investisseurs concernés peuvent continuer à se joindre à cette action.

Personne de contact :

Albert Biebuyck

Tel 02 502 10 32

info@investorprotection.be

* Moneta Euro Liquidity, Moneta (Horizon) Bonds High Return, Moneta (Horizon) Bonds Low Volatility, L Fund Bonds Eur Quality, L Fund Bonds Universalis et L Fund Bonds Higher Yield. Voir communiqué de presse de Investor Protection du 2.09.2009.